Rapport ministériel sur le rendement

Comité externe d'examen de la GRC

2014-2015

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, 2015

Numéro de cat. PS20-1F-PDF
ISSN 2368-4135

Table des matières

Message de la première dirigeante 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

Profil de l'organisation 3

Contexte organisationnel 3

Dépenses réelles 8

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 10

Tendances relatives aux dépenses du ministère 11

Dépenses par crédit voté 11

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 13

Résultat stratégique. 13

Programme 1.1 13

Services internes 16

Section III : Renseignements supplémentaires 17

Faits saillants des états financiers 17

États financiers 18

Tableaux de renseignements supplémentaires 18

Dépenses fiscales et évaluations 19

Section IV : Coordonnées de l'organisation 21

Annexe : Définitions 23

Notes de fin de document 27

Message de la première dirigeante

Je suis heureuse de vous présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE) pour l'exercice 2014-2015.

Depuis ma nomination à titre de présidente du CEE en octobre 2014, je me sens privilégiée d'avoir la possibilité de perpétuer la tradition d'intégrité, d'excellence et de dévouement établie au fil des ans par le personnel et les anciens présidents du CEE.

Le CEE a produit des résultats concrets en 2014-2015 et s'est bien préparé pour faire de même au cours des années à venir. L'organisation a présenté des conclusions et des recommandations relativement à 40 dossiers de la GRC à l'appui des décisions finales que rend le commissaire de la GRC. Les conclusions et les recommandations présentées par le CEE portent sur d'importantes questions de relations de travail pour les membres et la Gendarmerie, y compris des mesures disciplinaires imposées aux membres et des décisions à l'égard de plaintes de harcèlement.

En 2014-2015, le CEE s'est employé à évaluer ses pratiques d'examen des dossiers, notamment à la lumière des modifications à la *Loi sur la GRC* et au *Règlement de la GRC* qui ont pris effet à la fin de novembre 2014. En outre, le CEE a commencé les préparatifs pour examiner les dossiers dans le cadre de la nouvelle loi. L'organisation a revu les anciens échéanciers et a élaboré des processus de suivi de la gestion pour faciliter l'établissement des normes de service régissant les délais d'examen des dossiers par le CEE, lesquelles sont maintenant exigées par la loi. En 2014-2015, comme depuis plusieurs années, le CEE a géré son programme d'examen des dossiers au moyen d'un financement permanent et temporaire, le financement temporaire représentant une large part des ressources obtenues.

Pour ce qui est de l'avenir, le CEE continuera de s'employer à réduire son arriéré d'anciens cas, à mener à bien la transition pour travailler dans le cadre de la nouvelle loi et à présenter une solide analyse de rentabilisation afin de déterminer les ressources qui lui sont nécessaires pour continuer à contribuer au processus décisionnel en matière de relations de travail et à la responsabilisation au sein de la GRC.

La présidente,

Elizabeth M. Walker

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Ralph Goodale, C.P., député

Première dirigeante : Elizabeth M. Walker, présidente

Portefeuille ministériel : Sécurité publique et Protection civile

Instruments habilitants : *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. (1985), ch. R-10[i]

Année d'incorporation ou de création : 1986

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE) est un organisme indépendant et impartial ayant pour mission de favoriser un régime de relations de travail juste et équitable au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), conformément aux principes de droit applicables. Pour ce faire, le CEE procède à un examen indépendant des appels concernant les affaires disciplinaires, les renvois et les rétrogradations, ainsi que de certaines catégories de griefs qui lui sont renvoyés, conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et à l'article 36 du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*. Le CEE rend compte directement au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. La compétence du CEE se limite aux questions liées à l'emploi et aux relations de travail des membres réguliers et civils de la GRC. Dans l'exécution de son mandat, le CEE s'assure que ses recommandations sont solidement fondées sur la loi et que les membres de la GRC sont traités de manière juste et équitable, conformément à l'intérêt public.

(Nota : La présente section sera actualisée en fonction des récentes modifications législatives et réglementaires ayant une incidence sur le mandat du CEE.)

Responsabilités

Le CEE procède à l'examen de certains griefs et appels en matière de relations de travail que la GRC lui renvoie au titre de la *Loi sur la GRC* et du *Règlement de la GRC*. Les types de dossiers renvoyés au CEE comprennent des appels de décisions relatives à des plaintes de harcèlement et à certaines mesures disciplinaires imposées aux membres de la GRC (p. ex., renvoi ou rétrogradation). Après l'examen d'un cas lui ayant été soumis, le CEE présente ses conclusions et recommandations au commissaire de la GRC pour qu'il rende une décision finale. Le commissaire n'est pas tenu de suivre les recommandations du CEE; s'il choisit de s'en

écarter, il doit toutefois motiver son choix par écrit. Le processus d'examen des dossiers du CEE ainsi que les conclusions et les recommandations de l'organisation contribuent à trancher des questions de relations de travail d'importance pour la GRC et ses membres, ce qui favorise la responsabilisation à tous les échelons, renforce la confiance envers les processus internes de relations de travail de la GRC et favorise un milieu de travail sain et productif. Le CEE communique l'information sur ses conclusions et recommandations, sur son mandat et sur les questions d'importance pour les membres et les gestionnaires de la GRC par l'intermédiaire de son site Web public, de ses publications et d'autres initiatives de liaison.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

1.1 Programme : Examen des cas indépendant et impartial

Services internes

Depuis l'exercice 2009-2010, le Secrétariat du Conseil du Trésor a dispensé le CEE de l'obligation de rendre compte de ses engagements financiers à l'égard des services internes en tant que programme distinct. Par conséquent, le présent rapport fait toujours état d'information relative à un seul programme du CEE.

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité n° 1	Type[1]	Résultat stratégique et programme
Continuer à assumer le mandat prévu par la loi	priorité permanente	1. Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la GRC. 1.1 Examen des cas indépendant et impartial.
Sommaire des progrès		
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité? Une initiative relative au traitement des dossiers a été lancée pour assurer une meilleure surveillance et un meilleur suivi de l'examen des dossiers et des pratiques connexes en vue d'améliorer continuellement le programme. Un cadre préliminaire a été établi pour aider à orienter l'élaboration des normes de service régissant l'examen des dossiers. Le profil des risques et des possibilités de l'organisation a été mis à jour.		

Priorité n° 2	Type	Résultat stratégique
Continuer à améliorer l'infrastructure et le cadre de gestion générale	priorité permanente	1. Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la GRC.
Sommaire des progrès		
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité? La structure de gouvernance de l'organisation a été actualisée et comprend maintenant un Comité des opérations du personnel et un Comité d'examen des cas. L'organisation a négocié et signé un protocole d'entente avec Sécurité publique Canada pour obtenir du soutien sur le plan des services généraux.		

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

Priorité n° 3	Type	Résultat stratégique
Continuer à investir dans notre personnel	priorité permanente	1. Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la GRC.

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

Des possibilités d'apprentissage et d'avancement professionnel ont été offertes aux employés lors de l'attribution de tâches.

Les avocats ont participé à plusieurs conférences pour discuter de questions juridiques d'actualité et d'éléments nouveaux se rapportant aux tribunaux administratifs.

Priorité n° 4	Type	Résultat stratégique
Sensibiliser davantage au moyen d'activités de liaison	priorité permanente	1. Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la GRC.

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

Trois *Communiqués* du CEE, qui font état des conclusions et des recommandations ainsi que des décisions rendues récemment sur des questions soumises au CEE, ont été publiés sur le site Web de l'organisation; des copies des *Communiqués* ont été distribuées aux détachements de la GRC de partout au pays.

Un exposé sur le mandat du CEE a été présenté aux nouveaux représentants des relations fonctionnelles à l'automne 2014. En décembre 2014, le CEE a participé à des séances de formation de la GRC sur la mise en œuvre du nouveau projet de loi C-42. En outre, le CEE a instauré une pratique par laquelle il s'entretient régulièrement avec la GRC au sujet de la coordination des programmes.

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Les ressources disponibles ne suffisent pas pour répondre aux exigences opérationnelles, ce qui entraîne des arriérés plus importants et des retards dans l'examen des dossiers.	Surveiller les pratiques d'examen des dossiers pour cerner les améliorations à apporter et les mettre en œuvre; élaborer et mettre en œuvre des normes de service. Présenter une analyse de rentabilisation pour obtenir un financement à la hauteur des exigences prévues.	1. Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la GRC. 1.1 Examen des cas indépendant et impartial.

À l'heure actuelle, le CEE reçoit deux types de dossiers renvoyés par la GRC : les dossiers relevant de la nouvelle *Loi sur la GRC* et du nouveau *Règlement de la GRC* entrés en vigueur le 28 novembre 2014 (dossiers relevant de la nouvelle loi) et ceux relevant de l'ancienne loi (anciens dossiers). On estime que le CEE devra recevoir des dossiers relevant de la nouvelle loi pendant au moins un an avant de pouvoir établir des prévisions valides de sa future charge de travail. Le CEE devrait continuer à recevoir d'anciens dossiers pendant au moins plusieurs années, et ce, à des niveaux déjà vus par le passé. Les taux de renvoi font toujours l'objet d'une surveillance pour faciliter la planification et l'établissement des prévisions de la charge de travail.

Le risque qu'entrevoit le CEE est que les ressources de l'organisation seront insuffisantes pour répondre aux exigences opérationnelles : a) à court terme, puisque les deux types de dossiers seront gérés simultanément au cours des prochaines années; b) à long terme, pour ce qui est des activités relevant de la nouvelle loi. Si ce risque se concrétise, l'arriéré actuel des anciens dossiers augmentera, même s'il a été réduit considérablement en 2014-2015, et un arriéré des dossiers relevant de la nouvelle loi pourrait commencer à s'accumuler parallèlement. Cette situation nuirait à l'efficacité des conclusions et des recommandations du CEE ainsi qu'à la crédibilité des processus de relations de travail de la Gendarmerie.

Plusieurs mesures sont prises pour atténuer ce risque. Le CEE a lancé une initiative relative au traitement des dossiers, laquelle vise à surveiller et à évaluer les pratiques de gestion des dossiers pour en optimiser la rapidité tout en préservant la qualité des examens ainsi que des conclusions et des recommandations. Les renseignements issus de cette initiative contribueront à établir les prévisions du nombre de dossiers à traiter ultérieurement et des ressources nécessaires à cette fin. En outre, le CEE a élaboré un cadre aidant à déterminer si des dossiers doivent être examinés en

priorité, ainsi qu'un cadre préliminaire servant à orienter l'élaboration des normes de service (les délais) applicables à l'examen des dossiers. Au besoin, ces efforts sont soutenus par des activités de coordination avec la GRC sur des questions administratives liées aux programmes.

Le CEE prépare actuellement une analyse de rentabilisation pour obtenir du financement en vue de répondre aux besoins à court et à long terme. En outre, il continuera à surveiller son environnement opérationnel pour cerner de nouveaux éléments pouvant influer sur le contenu ou le calendrier de l'analyse de rentabilisation.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
961 418	961 418*	1 764 615	1 584 606	623 188

Nota : Les dépenses prévues pour 2014-2015 ne comprennent pas un transfert de 710 001 $ provenant d'une autre organisation qui a été obtenu en décembre par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses (B).

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
6	6	0

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013
Résultat stratégique : 1. Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).								
1.1 Examen des cas indépendant et impartial.	961 418	961 418	952 848	952 848	1 764 615	1 584 606	1 605 928	1 595 595
Total partiel	961 418	961 418	952 848	952 848	1 764 615	1 584 606	1 605 928	1 595 595
Services internes Total partiel *	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	961 418	961 418	952 848	952 848	1 764 615	1 584 606	1 605 928	1 595 595

*Puisqu'il est difficile de suivre l'évolution des services internes du CEE séparément de ses autres activités, le CEE a été dispensé de l'obligation de rendre compte de ses engagements financiers liés aux services internes en tant que programme distinct.

Les dépenses prévues et réelles du CEE sont demeurées relativement stables au cours des dernières années, les fonds temporaires représentant une bonne partie des autorisations totales. En 2014-2015, un transfert de 710 001 $ provenant d'une autre organisation a été obtenu en décembre par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses (B). Le recours au financement temporaire et l'instabilité qui en découle ont eu des répercussions sur la planification et la gestion du programme. À l'instar des années précédentes, alors qu'il était confronté à une situation semblable, le CEE a adopté une stratégie par laquelle il s'est abstenu d'engager des dépenses à long terme et a plutôt privilégié des mesures à court terme plus facilement adaptables.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2014-2015 avec le cadre pangouvernemental[ii] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2014-2015
1. Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).	1.1 Examen des cas indépendant et impartial.	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	1 584 606

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	0	0
Affaires sociales	0	0
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	961 418	1 584 606

Tendances relatives aux dépenses du ministère

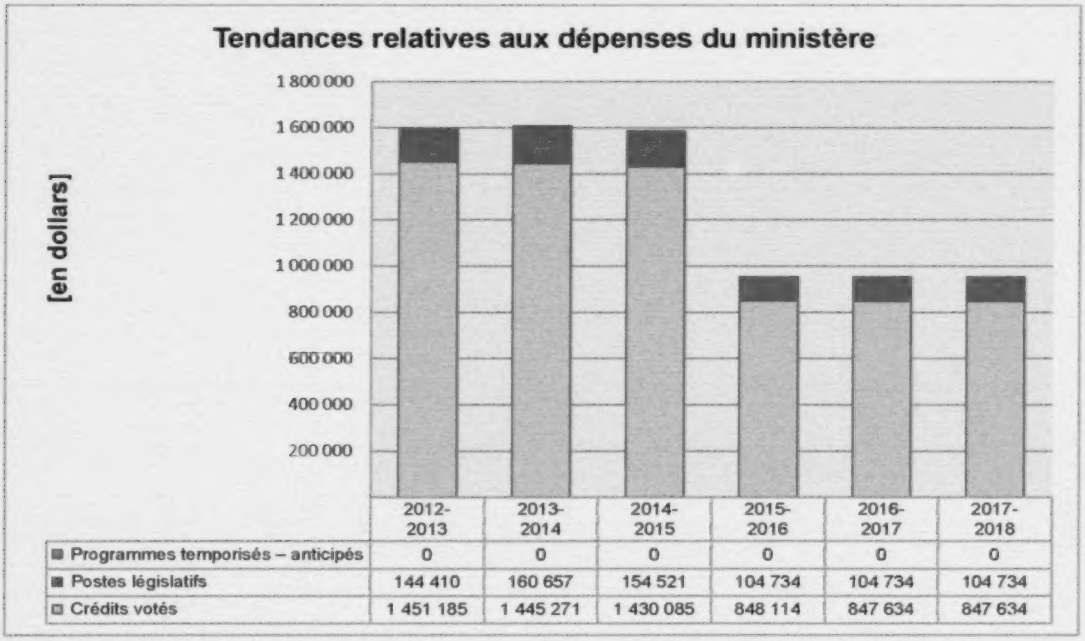

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Programmes temporisés – anticipés	0	0	0	0	0	0
Postes législatifs	144 410	160 657	154 521	104 734	104 734	104 734
Crédits votés	1 451 185	1 445 271	1 430 085	848 114	847 634	847 634

Les fonds temporaires alloués annuellement par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses, tout comme les contraintes connexes touchant la gestion du programme et la prise de décisions (p. ex., la nécessité de pourvoir des postes pour une durée déterminée plutôt qu'indéterminée ou les difficultés relatives à la planification des activités d'approvisionnement au début du cycle financier), ont une incidence sur la planification des dépenses et les dépenses totales.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des dépenses votées et des dépenses législatives du CEE, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2015*[iii] sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada[iv].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Programme 1.1 : Examen des cas indépendant et impartial

Description

Le CEE procède à un examen indépendant des appels relatifs à des mesures disciplinaires et à des mesures de renvoi et de rétrogradation, ainsi que de certaines catégories de griefs qui peuvent être renvoyés devant lui par le commissaire de la GRC conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et à l'article 36 du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*. Le CEE veille à ce que les principes du droit administratif et du travail et les recours prévus par la *Loi sur la GRC* soient respectés. Il remet, dans chaque cas, des rapports contenant ses conclusions et ses recommandations au commissaire de la GRC et aux parties en cause. Tous les intervenants ont accès aux rapports du CEE (y compris les parties, les arbitres de la GRC, les superviseurs, les représentants des membres, les représentants des relations fonctionnelles et les experts des relations de travail et de l'emploi issus d'autres instances) par l'entremise de son site Web, de ses publications et de ses présentations.

(Nota : La présente section sera actualisée en fonction des récentes modifications législatives et réglementaires ayant une incidence sur le mandat du CEE.)

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
961 418	961 418*	1 764 615	1 584 606	623 188

Nota : Les dépenses prévues pour 2014-2015 ne comprennent pas un transfert de 710 001 $ provenant d'une autre organisation qui a été obtenu en décembre par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses (B).

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
6	6	0

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le CEE fournit aux parties et au commissaire de la GRC un examen indépendant du conflit pour favoriser la transparence et la reddition de comptes dans la résolution des conflits.	Pourcentage des cas pour lesquels des conclusions et des recommandations sont formulées, sauf si l'une des parties retire son dossier.	100 % des cas qui sont renvoyés, sauf si l'une des parties retire son dossier.	100 %
Un corpus de conclusions et de recommandations est créé pour aider les arbitres de la GRC, les parties et les représentants des membres à interpréter les lois, les règlements et les politiques.	Mise à jour trimestrielle du corpus des conclusions et recommandations, et accessibilité en ligne.	Émises dans les 2 mois suivant la fin du trimestre.	Cible atteinte.
Le public et les députés sont informés de tout élément des lois, des règlements ou des politiques qui devrait être modifié ou clarifié.	Toutes les recommandations concernant des changements ou des clarifications à apporter aux lois sont fournies, s'il y a lieu, au Parlement dans un rapport annuel.	Rapport annuel soumis avant le 30 juin de chaque année.	Cible atteinte.
Le public et les intervenants en relations de travail à la GRC ont rapidement accès à des renseignements fiables sur des dossiers liés à l'emploi et aux relations de travail que la GRC renvoie au CEE.	Proportion d'intervenants ayant accès aux rapports du CEE.	94 % ont accès aux rapports.	En cours d'évaluation.

Analyse du rendement et leçons retenues

L'expérience vécue cette année a permis de faire ressortir l'importance d'établir des priorités, de faire preuve d'adaptabilité sur le plan organisationnel et d'adopter une approche axée sur la collaboration en vue d'améliorer constamment le programme et ses résultats.

La GRC a renvoyé 16 dossiers au CEE en 2014-2015 : 13 griefs et 2 appels relatifs à des mesures disciplinaires relevant de l'ancienne loi, ainsi qu'un dossier (le premier) relevant de la nouvelle loi, soit un appel d'une décision d'une autorité disciplinaire. Le nombre de dossiers renvoyés au CEE en 2014-2015 (soit 16 dossiers) était largement inférieur au nombre moyen de dossiers renvoyés au cours des cinq dernières années (soit 29 dossiers), mais ce nombre inférieur semble constituer une anomalie.

Le CEE a traité 42 dossiers au cours de l'exercice 2014-2015. Il a présenté des conclusions et des recommandations à l'égard de 40 dossiers : 38 dossiers de griefs et 2 appels relatifs à des mesures disciplinaires. En outre, le CEE a reçu et étudié deux dossiers, mais il les a retransmis à la Gendarmerie étant donné qu'ils ne devaient pas être renvoyés au CEE. Par ailleurs, le CEE n'a pas présenté de conclusions et de recommandations sur des appels en matière de renvoi ou de rétrogradation en 2014-2015, ni à l'égard du dossier relevant de la nouvelle loi qu'il a obtenu vers la fin de l'exercice.

À la fin de l'année visée par le présent rapport, le CEE était aux prises avec un arriéré de dossiers, comme dans les années précédentes; toutefois, l'organisation a réduit cet arriéré (il est passé de 91 anciens dossiers à 64). Les progrès qui seront réalisés dans la réduction de l'arriéré de dossiers dépendront de plusieurs facteurs, dont le nombre de dossiers renvoyés au CEE, la nature de leur contenu et leur complexité sur le plan juridique. Il est essentiel que les dossiers soient examinés en temps utile. À ce sujet, le CEE visait auparavant à présenter ses conclusions et ses recommandations sur les griefs dans un délai de trois mois, et dans un délai de six mois pour ce qui est des appels relatifs à des mesures disciplinaires ou à un renvoi ou à une rétrogradation. Toutefois, ces objectifs n'ont pas été atteints depuis plusieurs années et l'arriéré des dossiers du CEE augmentait constamment. Le CEE est en voie d'élaborer et de rendre publiques de nouvelles normes de service assorties de délais (comme la loi l'exige). Le CEE est résolu à établir des normes de service qui favorisent la rapidité d'exécution tout en continuant à examiner les dossiers avec rigueur et à présenter des conclusions et des recommandations de grande qualité.

Le site Web du CEE comprend une vaste base de données qui permet de chercher les sommaires des conclusions et recommandations ainsi que des décisions; il permet aussi de consulter diverses publications (p. ex., le *Communiqué* trimestriel du CEE, des articles et des documents de recherche sur des questions d'actualité ainsi que le rapport annuel de la présidente du CEE au

Parlement). Cette année, le CEE a également répondu à environ 100 demandes de renseignement de la part de membres, d'employés des relations de travail et de membres retraités de la GRC, ainsi que du public et d'autres organismes gouvernementaux.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Compte tenu de la petite taille du CEE, les employés de l'organisation doivent contribuer aux activités de services internes en plus d'assumer leurs fonctions relatives à l'examen des dossiers. Dans ce contexte, il n'a pas été possible d'assurer un suivi distinct des ressources de services internes par rapport aux autres activités du programme; par conséquent, le CEE a été dispensé de l'obligation de rendre compte de ses engagements financiers à l'égard des services internes pris isolément.

Analyse du rendement et leçons retenues

Compte tenu de sa petite taille, le CEE a dû obtenir encore une fois le soutien essentiel d'une autre organisation sur le plan des services internes, et ce, pour répondre aux exigences relatives à la gestion du programme. En vertu d'un protocole d'entente, Sécurité publique Canada a donc fourni des services essentiels de soutien transactionnel, de l'infrastructure et des conseils au CEE dans les domaines de la technologie de l'information, des ressources humaines et des finances ainsi que dans d'autres activités de gestion générale.

Fort de son expérience acquise au cours des années précédentes, le CEE cherchera à actualiser le résultat stratégique, la description du programme, les résultats attendus et les indicateurs de l'organisation pour l'exercice 2016-2017 et les exercices à venir pour appuyer la planification du programme, la gestion des risques, la responsabilisation et les résultats.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015
(en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2014-2015	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2013-2014	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats attendus 2014-2015)	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats réels 2013-2014)
Total des charges	1 169 691	1 776 675	1 740 972	606 984	35 703
Total des revenus	0	0	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 169 691	1 776 675	1 740 972	606 984	35 703

Au cours du troisième trimestre de l'exercice, le CEE a obtenu un financement temporaire de 710 001 $ par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses « B ». Le CEE a établi des options pour gérer les dépenses de ces fonds, lesquelles se sont révélées efficaces; toutefois, l'obtention tardive du financement a occasionné des contraintes sur la capacité de planifier et de dépenser.

État condensé de la situation financière (non audité)
Au 31 mars 2015
(en dollars)

Information financière	2014-2015	2013-2014	Écart (2014-2015 moins 2013-2014)
Total des passifs nets	231 064	213 060	18 004
Total des actifs financiers nets	157 204	167 185	(9 981)
Dette nette du ministère	73 860	45 875	27 985
Total des actifs non financiers	0	4 801	(4 801)
Situation financière nette du ministère	(73 860)	(41 074)	(32 786)

Les passifs nets du CEE comprennent les créditeurs et les charges à payer totalisant 152 348 $, les indemnités de vacances et les congés compensatoires s'élevant à 25 760 $ ainsi que les avantages sociaux futurs totalisant 52 956 $. L'augmentation du total des passifs nets s'explique principalement par une augmentation de 18 004 $ dans les indemnités de départ que devait verser l'organisation.

Le total des actifs financiers nets du CEE comprend un montant de 152 348 $ à recevoir du Trésor ainsi que des débiteurs et avances totalisant 4 856 $. La réduction du total des actifs financiers s'explique principalement par la baisse touchant les débiteurs et avances.

États financiers

Les états financiers du CEE pour l'exercice 2014-2015 se trouvent sur son site Web[v].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires du *Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015* sont disponibles sur le site Web du CEE[vi].

- Audits internes et évaluations;
- Écologisation des opérations gouvernementales.
- *Loi sur les frais d'utilisation*

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluation*[vii]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Jamie Deacon
Directeur exécutif
Comité externe d'examen de la GRC
C.P. 1159, Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R2

Téléphone : 613-998-2874
Télécopieur : 613-990-8969
Courriel : org@erc-cee.gc.ca
Internet : www.erc-cee.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan (*plan*) **:** Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des

plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) **:** Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i **Ministère de la Justice Canada,** http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/R-10/index.html
ii. **Cadre pangouvernemental,** http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx
iii. **Comptes publics du Canada 2015,** http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html
iv. **Site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,** http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html
v **Comité externe d'examen de la GRC,** http://www.erc-cee.gc.ca/cnt/rsrcs/rprts/fs-ef/index-fra.aspx
vi **Comité externe d'examen de la GRC,** http://www.erc-cee.gc.ca/cnt/rsrcs/rprts/dpr-rmr/index-fra.aspx
vii **Dépenses fiscales du gouvernement du Canada,** http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp